

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la propagation du virus COVID-19, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a fait part de différentes balises à l'ensemble des Cégeps, démontrant une souplesse quant à l'application du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) pour la session en cours.

ÉVALUATION DIPLOMATION

Depuis, chaque Cégep s'est prêté à un rigoureux exercice pour interpréter les nouveaux paramètres et établir ses propres positions quant aux formations et aux évaluations des étudiantes et des étudiants, de sorte à ce que l'on puisse développer, au mieux, les compétences de chacun.

L'actuelle Foire aux questions tente de répondre à toutes les préoccupations qui ont été portées à notre attention, à la lumière des orientations du gouvernement et des positions adoptées par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Un tableau, détaillant chacune des positions adoptées, figurent également en annexe à la présente Foire aux questions.



F.A.Q.

FORMATION





FORMATION

Si je n'ai pas accès à mes notes de cours ou mes livres, estce que je serai pénalisé?

Non, chaque enseignant a été sensibilisé à cette situation qui est malheureusement hors de notre contrôle.

Je ne peux malheureusement pas me rendre disponible pour la formation Zoom proposée par mon enseignant; est-ce que mon absence sera prise en compte ou considérée à titre de participation insuffisante au cours?

Non, mais il sera important que tu demandes à ton enseignant d'avoir accès à l'enregistrement du cours. Tu pourras ainsi prendre connaissance des enseignements avant la prochaine formation prévue.

Le plan de cours proposé en début de session prévoit des travaux à remettre; dois-je encore respecter ces consignes ?

Chaque enseignant a proposé des ajustements aux plans de cours prévus, notamment en regard des travaux à remettre et des dates de livraison initialement indiquées. Si ce n'est déjà fait, ton enseignant te partagera ces informations importantes par écrit, plus souvent qu'autrement par Mio.

Mon enseignant demande des travaux qui exigent l'utilisation de logiciels spécialisées, comme Autocad par exemple; comment puis-je répondre à ses attentes ?

Le Cégep travaille toujours à identifier des solutions pour que les logiciels spécialisés soient accessibles aux étudiants de l'extérieur du Cégep. Si au terme de notre analyse le logiciel n'est toujours pas accessible, le contenu du cours sera ajusté en conséquence.

J'ai des travaux d'équipe à réaliser; comment dois-je m'y prendre ?

Tu peux tenir les rencontres prévues avec tes co-équipiers en utilisant l'outil Zoom, qui est gratuit et qui est facilement accessible. Tu peux aussi utiliser tous les autres moyens qui nous étaient utiles avant la fermeture du collège : OneDrive, OneNote, Teams, Skype, Messenger, Whatsapp... et le téléphone. Si l'un de tes coéquipiers a décidé de ne plus assister au cours, tu dois rapidement aviser ton enseignant avec qui tu pourras assurément trouver une solution.

Mes cours ont repris et mon enseignant propose des formations par Zoom; suis-je tenu d'allumer ma caméra et montrer mon environnement d'études à tous?

Non, mais tu dois garder en tête que les mêmes règles de civisme et de respect s'appliquent dans une salle de classe virtuelle. Même si tu es à la maison, ce que tu ne ferais pas en classe ne doit pas être fait derrière un écran.

J'ai remis des travaux avant la suspension des activités, le 13 mars dernier; seront-ils évalués et les notes qui y sont associées seront-elles considérées ?

Il en va ici des modifications proposées par chaque enseignant, pour chaque cours. Que les travaux remis avant le 13 mars soient évalués ou non, considérés – ou non – pour la note finale, il est important pour ton enseignant de valider tes compétences, de s'assurer que tu as bien saisi les enseignements dispensés jusqu'ici. Tes efforts ne seront absolument pas vains. Échange avec ton enseignant pour savoir ce qu'il en est.

Le gouvernement a indiqué que les Cégeps seraient fermés jusqu'au 1er mai; qu'adviendra-t-il des activités de formation après cette date ?

Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a pris la décision de suspendre tous les cours en présentiel jusqu'à la fin de la présente session. Que les Cégeps réouvrent – ou non – après le 1^{er} mai, les cours se donneront tout de même selon la formule établie.

Est-ce que les cours se termineront tout de même à la date prévue au calendrier scolaire ?

Le calendrier scolaire ne change pas : la dernière journée de cours est prévue le 12 mai et la période officielle d'évaluation prendra fin le 22 mai.





Ma situation a changé et mon horaire est différent depuis le 13 mars; considérant ceci et la conciliation famille/ études, est-ce possible de demander des changements à mon horaire de cours ?

L'horaire de cours reste le même qu'avant le 13 mars. Par contre, ton enseignant pourrait choisir une formule de cours où il y a moins d'heures de présence obligatoire pour la suite de la session. Si tu as quand même une difficulté de conciliation famille/études, tu peux en parler à ton enseignant. Si la conciliation famille/études reste trop difficile, le mieux serait d'en parler avec ton Aide pédagogique individuel (API) pour discuter des alternatives qui s'offrent à toi.

Est-ce que je pourrai demander un remboursement pour les manuels scolaires qui ne seront plus utilisés d'ici la fin de la session ?

Non; les manuels acquis pourront t'être utiles pour bien intégrer les enseignements reçus et peut-être même pour d'autres cours à venir dans le cadre de ta formation.

La formation qui m'est proposée par mon enseignant d'ici la fin de la session me semble inadéquate ou inappropriée à ma situation; quelles options s'offrent à moi?

En premier lieu, tu dois adresser la situation à ton enseignant, lui expliquer clairement ce qui ne convient pas à ta situation. Si aucun ajustement n'est identifié, que la situation est insurmontable, tu dois savoir que d'ici la fin de la session, un étudiant pourra toujours demander d'avoir un résultat « incomplet » à son relevé de notes. Ce que ça veut dire ? Même si tu ne termines pas ton cours et que tu n'as donc pas de résultat qui valide tes compétences, tu n'auras pas d'échec pour ce cours. Les frais de scolarité que tu as engagés pour ce cours ne te seront pas remboursés et tu devras reprendre l'ensemble du cours, lorsque le cours sera de nouveau offert, puisque les cours d'hiver qui seront interrompus en hiver 2020 ne seront pas nécessairement offerts à la session d'automne 2020 et que certains de ces cours ne sont offerts qu'en présentiel (formation spécifique de presque tous nos programmes).

ÉVALUATION

Le contenu de mes cours a été ajusté et certaines notions seront abordées différemment; les évaluations prévues respecteront-elles ces changements ?

Oui; les enseignants sont sensibles à la réussite de leurs étudiants et il va de soi que les évaluations seront ajustées selon les enseignements reçus.

Est-ce que les changements prévus quant aux évaluations seront décidés par mon enseignant et lui seul ?

Tous les changements prévus aux plans de cours ont été évalués, dans un premier temps, par ton enseignant. Ses propositions ont été ensuite validées par son département. Chacun des changements a ensuite été rigoureusement évalués par la Direction des études qui a entériné, ou non, les changements proposés. Ton enseignant est assurément le mieux placé pour juger de la suite des choses, pour le bénéfice de ses étudiants. Mais ses propositions, avant de vous être livrées, ont fait l'objet de plusieurs analyses.

À quel moment mon enseignant nous communiquera-t-il les ajustements apportés aux évaluations du cours ?

Tous les enseignants sont actuellement à finaliser les ajustements qu'ils apporteront à leurs cours d'ici à la fin de la session. Certains ont déjà communiqué ces ajustements à leurs étudiants. Des modifications à ces ajustements pourraient encore avoir lieu dans les prochaines semaines, mais ton enseignant t'en informera à l'avance par écrit.

Est-ce que la semaine d'examens prévue en fin de session est maintenue ?

La période d'évaluation officielle est toujours prévue du 13 au 22 mai 2020. Par contre, il est important de savoir que les départements n'ont pas l'obligation de tenir l'épreuve finale des cours pendant cette période.





Dois-je m'attendre à des quizz ou des examens sous leur forme traditionnelle ?

Oui et non. Comme à l'habitude, c'est ton enseignant qui verra à identifier la ou les meilleures façons d'évaluer les compétences des étudiants, celles qui se prêtent le mieux aux objectifs du cours en tenant compte de la situation actuelle. Il est donc possible qu'il propose des quizz et des examens fidèles à ce qui était prévu, ou qu'il révise la proposition à la lumière des changements apportés aux cours.

Qu'advient-il des résultats que j'ai obtenu avant la suspension des activités, le 13 mars dernier?

Il en va ici des modifications proposées par chaque enseignant, pour chaque cours. Que les résultats obtenus avant le 13 mars soient considérés ou non pour la note finale, le plus important est que ton enseignant puisse valider tes compétences, de s'assurer que tu as bien saisi les enseignements dispensés jusqu'ici. Aucun effort n'est vain. Ce qui pourrait changer ? La pondération des travaux, c'est-à-dire l'importance associée à chacun en regard de la note finale. Un travail qui valait 5 % de la note finale vaudra peut-être 15 % à la lumière des changements apportés aux cours et aux évaluations. Échange avec ton enseignant pour savoir ce qu'il en est.

Je devrai réaliser un projet de mobilité crédité dans le cadre de la session actuelle; qu'advient-il de l'évaluation associée à ce voyage, maintenant qu'il est annulé?

L'annulation de tous les voyages jusqu'à la fin de la session est vraiment malheureuse. Dans la mesure où le projet de mobilité était crédité – c'est-à-dire considéré dans l'évaluation de tes compétences – ton enseignant a eu, au cours des derniers jours, à évaluer de quelles façons les cours et ses enseignements des prochains jours, d'ici la fin de la session, pourront compenser le tout. Échange avec ton enseignant pour savoir ce qu'il en est.

Est-ce que mon enseignant – le département, le programme ou même le collège – peut décider de ne pas proposer d'évaluation ?

Oui et non. Tous les changements prévus aux plans de cours ont été évalués par ton enseignant, son département, le programme et, ultimement, la Direction des études. Aucun cours ne ressemble à un autre et aucun groupe n'a atteint le même niveau de compétences, même pour un cours absolument identique donné par le même enseignant. Avant de dispenser un groupe d'évaluations – en cours de session ou à la toute fin -, il faut considérer une multitude de facteurs très importants : est-ce que les notions enseignées jusqu'à maintenant ou d'ici la fin de la session rejoignent tous les objectifs du cours ? Est-ce que les étudiants ont suffisamment intégré les enseignements reçus ? Comment a-t-on évalué l'atteinte de leurs compétences jusqu'à maintenant ? Chaque question est importante : il en va de la qualité de ton diplôme.

Compte tenu de la formation et des évaluations qui ont été servies aux élèves avant la suspension des activités, le 13 mars, est-ce possible qu'on reconnaisse la réussite de mon cours, sans autre formation, ni évaluation?

Pour certains cours, pré-approuvés par la Direction des Études, l'enseignant peut reconnaître à un étudiant – et même, dans certain cas spécifiques, à l'ensemble de son groupe - une atteinte suffisante de la compétence en cours de session ou à la fin de la session. Les étudiants se voient alors attribuer une note « EQ», pour « Équivalences ». Cette mention témoigne de l'atteinte des compétences – de la réussite du cours – mais sans note chiffrée qui est associée.

Quelles sont les personnes-ressources vers qui me tourner pour toute question ou commentaire quant à la modification de cours et de méthodes d'évaluation?

La première personne à qui en parler est ton enseignant. Chacun d'entre eux vise à te donner toutes les chances de faire tes apprentissages et réussir tes cours, malgré les circonstances très particulières de cette session. Si après en avoir parlé avec ton enseignant tu souhaites en parler avec une autre personne, tu peux t'adresser à ton Aide pédagogique individuel (API).



Je ne suis pas à l'aise avec la proposition de mon enseignant et du collège : quelles options s'offrent à moi pour mettre un terme à ma session ?

En premier lieu, tu dois adresser la situation à ton enseignant, lui expliquer clairement ce qui ne convient pas à ta situation. Si aucun ajustement n'est identifié, que la situation est insurmontable, tu dois savoir que d'ici la fin de la session, un étudiant pourra toujours demander à son API d'avoir un résultat « incomplet » à son relevé de notes. Ce que ça veut dire ? Que tu n'as pas d'échec sur ce cours, mais tu n'as pas les unités de ce cours et il doit être repris dans une session ultérieure. Les frais de scolarité que tu as engagés pour ce cours ne te seront pas remboursés et tu devras reprendre l'ensemble du cours, au moment de ton choix, pour compléter ta formation.

Tu t'interroges sur le meilleur choix à faire dans ton cas ? Consulte le guide et le formulaire pour demander un Incomplet (IN) sur Omnivox, dans Services pédagogiques à l'étudiant, sous l'onglet COVID-19.

DIPLOMATION

La réussite de l'épreuve uniforme de français, administrée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'études collégiales; est-ce toujours le cas cette année ?

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a adopté une position très claire à ce sujet : « Advenant le cas où les campus ne seraient pas ouverts après le le mai, l'obligation de réussir l'épreuve uniforme de littérature et langue d'enseignement pour obtenir le diplôme d'études collégiales est levée pour les finissants de l'année scolaire 2019-2020 (automne 2019, hiver et été 2020) auxquels il ne manque que la réussite de l'épreuve uniforme pour obtenir un DEC ».

Les changements apportés à la formation et à l'évaluation des cours auront-ils un impact sur le calcul de la cote R, exigée par les universités québécoises ?

Ici aussi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a adopté une position très claire à ce sujet : « Deux calculs de la cote R pourront se faire pour la cohorte de l'hiver 2020 et le meilleur des deux résultats sera retenu pour établir la cote R de l'étudiant : un calcul incluant les résultats de l'hiver 2020 et un calcul excluant les résultats de l'hiver 2020 ».

Je suis finissant; est-ce que les activités habituellement réservées aux étudiants qui ont terminé leur programme d'études auront tout de même lieu ?

Malheureusement, non. Les rassemblements sont interdits en raison du risque de propager le virus et la cérémonie de remise des diplômes rassemble annuellement beaucoup de personnes. Toutes les autres activités, officielles ou non, sont également annulées en raison des risques de propagation du virus.





MODALITÉS AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

AJUSTEMENTS PÉDAGOGIQUES

Des ajustements pédagogiques aux cours sont proposés par chaque département par le biais des Gabarits fournis par la Direction des études. Les ajustements doivent être validés en département. Chaque enseignant doit informer par écrit (MIO ou autre) ses étudiants des ajustements. L'enseignant doit conserver une preuve de cet écrit et la produire sur demande. Les ajustements pour les cours de la formation continue doivent être approuvés au préalable par la Direction de la Formation continue.

CALENDRIER SCOLAIRE

Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue suspend tous les cours en présentiel jusqu'à la fin de la présente session d'hiver 2020. Le calendrier scolaire adopté pour la session Hiver 2020 est maintenu, incluant la semaine d'examen (période officielle d'évaluation), et ce, malgré la période de fermeture du Cégep. La dernière journée de cours est le 12 mai. La période officielle d'évaluation se termine le 22 mai. Les départements n'ont pas l'obligation de faire l'épreuve finale pendant la semaine d'examen (dérogation à la PIÉA). L'horaire des examens sera envoyé aux départements. Si le département veut retirer un examen de l'horaire d'examens, écrire à «Horaire Prof»: retrait du cours visé.

APPLICATION DES POLITIQUES DU CÉGEP

Un fichier présentant tous les articles des documents officiels qui requièrent un ajustement sera produit. Chaque ajustement requiert l'autorisation du Directeur général et sera entériné par la suite par le Conseil d'administration.

NOTES DÉJÀ ALLOUÉES À LA SESSION H-2020

Une note finale de cours avait déjà allouée pour certains cours en mode intensif, notamment des stages de Soins infirmiers. Les notes finales de cours allouées pour des activités d'évaluation ayant eu lieu entièrement avant le 13 mars 2020, tel que prévu au plan de cours initial, sont maintenues.

ATTRIBUTION D'INCOMPLETS

Les incomplets sont accordés par la Direction des études (registrariat). Un incomplet correspond à un abandon du cours sans mention d'échec. Le cours devra être repris éventuellement pour avoir droit à la reconnaissance des unités. Un incomplet est accordé sur demande de l'étudiant auprès de son API. Il n'y a aucune date limite pour les demandes d'incomplet cette session. À la fin de la session, les étudiants ayant obtenu une note en deçà de 60 % pour un cours se verront attribuer la mention « incomplet » pour ce cours.



COVID-19 ASSOUPLISSEMENTS MINISTÉRIELS HIVER 2020

02

MODALITÉS AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ATTRIBUTION D'ÉQUIVALENCES

Une note chiffrée est accordée pour tous les étudiants de tous les groupes, à l'exception des cas où il est justifié d'accorder des équivalences (EQ). La mention EQ peut être attribuée dans les cas où le Cégep souhaite reconnaître la réussite d'un étudiant mais ne peut attribuer de note. Les équivalences (EQ) ne peuvent être accordées que par la Direction des études. Ceci peut se faire, dans certains cas, par le biais de cours pré approuvés par la DÉ pouvant donner accès aux EQ.

- 1. EQ individuelles en cours de session : pour certains cours pré approuvés par la Direction des études et qui s'y prêtent, l'enseignant reconnaît à un étudiant une atteinte suffisante de la compétence en cours de session. Il transmet l'information au Registraire, qui accorde l'EQ. Poursuite du cours avec ajustements auprès des autres étudiants jusqu'à ce qu'ils aient atteint la compétence ou jusqu'à la fin de la session. Aucune note n'est attribuée aux étudiants dans ce cours, même pour les étudiants qui poursuivent jusqu'à la fin de la session (EQ ou échec (=incomplet) pour chacun). Des cours pourraient se qualifier plus tard pour des EQ en cours de session, avec l'approbation de la Direction des études.
- EQ individuelles à la fin de la session : pour certains cours pré approuvés par la DÉ, avec justification solide, l'enseignant reconnaît à chaque étudiant le verdict EQ ou échec (=incomplet) à la fin de la session (exemple : cours avec partie théorique et partie pratique, pour lesquels on ne fait que la partie théorique).
- 3. EQ pour tout le groupe : seulement pour certains cours, pour lesquels il est absolument impossible de trouver une alternative valable. Pour ces cours, le département peut recommander à la DÉ d'accorder une EQ, sur la base de l'ensemble des autres apprentissages faits par les étudiants.
- 4. EQ individuelle : situation particulière d'un étudiant, pour laquelle le département recommande la reconnaissance de la réussite du cours par cet étudiant. Une EQ pourrait

- être attribuée, sur recommandation du département, par la Direction des études.
- 5. Pour toute autre situation non prévue qui le justifie, la Direction des études peut accorder une EQ, après discussion avec le département.

ÉPREUVE UNIFORME DE LANGUE

Les étudiants correspondant aux critères suivants obtiendront leur diplôme sans avoir fait l'ÉUF.

Advenant le cas où les campus ne seraient pas ouverts après le le ler mai, l'obligation de réussir l'épreuve uniforme de littérature et langue d'enseignement pour obtenir le diplôme d'études collégiales est levée pour les finissants de l'année scolaire 2019-2020 (automne 2019, hiver et été 2020) auxquels il ne manque que la réussite de l'épreuve uniforme pour obtenir un DEC. L'obligation de réussir l'épreuve uniforme de littérature et langue d'enseignement demeure obligatoire dans toutes les autres situations.

Il y aura donc un intervalle entre la fin du cours 601-103-MQ et la passation de l'épreuve pour les étudiants non finissants à la session courante. Des activités d'accompagnement vers l'ÉUF sont à prévoir à l'automne 2020.

COTE R

Deux calculs de la cote R pourront se faire pour la cohorte de l'hiver 2020 et le meilleur des deux résultats sera retenu pour établir la cote R de l'étudiant : un calcul incluant les résultats de l'hiver 2020 et un calcul excluant les résultats de l'hiver 2020.

